



Conférence Octopus 2023

13-15 décembre 2023 - Bucarest, Roumanie

Programme de la conférence - Aperçu

Version du 29 novembre 2023

MER, 13 DÉCEMBRE 2023			
8h30-9h30	Café de bienvenue et inscription		
9h30-13h00	Session plénière d'ouverture EN/FR/ES/RO <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cybercriminalité et preuves électroniques : perspectives mondiales ▶ Cybercriminalité et preuves électroniques des crimes de guerre : Leçons tirées de l'agression russe contre l'Ukraine ▶ Cybercriminalité contre liberté d'expression ▶ Le cadre de la Convention sur la cybercriminalité : Mise à jour 		
Pause café 10h30-11h00			
13h00-14h30	Photo de groupe et pause déjeuner		
14h30-16h00	Atelier 1 EN/FR/ES/RO <ul style="list-style-type: none"> ▶ État de la législation sur la cybercriminalité dans le monde 	Atelier 2 EN/FR/ES/RO <ul style="list-style-type: none"> ▶ Partage spontané d'informations 	Atelier 3 EN/FR/ES <ul style="list-style-type: none"> ▶ Détection automatique des matériels d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants
16h00-16h30	Pause-café		
16h30-18h00	Atelier 4 EN/FR/ES/RO <ul style="list-style-type: none"> ▶ Synergies entre les conventions de Budapest, de Lanzarote, d'Istanbul et sur la traite des êtres humains 	Atelier 5 EN/FR/ES/RO <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'interaction entre la cybercriminalité et les enquêtes financières 	Atelier 6 EN/FR/ES <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cybercriminalité et intelligence artificielle
18h00-20h00	Événement social		
JEU, 14 DÉCEMBRE			
9h30-13h00	Événement du projet : EN <ul style="list-style-type: none"> ▶ De CyberEAST à CyberEast+ 	Événement du projet : EN <ul style="list-style-type: none"> ▶ De iPROCEEDS-2 à CyberSEE 	Événement du projet : EN/FR/ES/PT (passif) <ul style="list-style-type: none"> ▶ De GLACY+ à GLACY-e
[pause-café 11h00-11h30]			
13h00-14h30	Pause déjeuner		

14h30-15h30		Événement du projet : EN/FR/ES		
15h30-16h00	<i>Pause-café</i>			
16h30-18h00	<u>Discussions éclair</u> EN/FR/ES/RO			
▶ De CyberSouth à CyberSouth+				
VENDREDI 15 DÉCEMBRE				
9h30-11h00	<u>Atelier 7 :</u> EN ▶ Atelier régional pour l'Asie	<u>Atelier 8 :</u> EN ▶ Atelier régional pour le Pacifique	<u>Atelier 9 :</u> EN/FR/ES/PT (passif) ▶ Atelier régional pour l'Afrique	<u>Atelier 10 :</u> EN/ES/RO ▶ Atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
11h00-11h30	<i>Pause-café</i>			
11h30-13h00	<u>Atelier 11</u> EN/FR/ES/RO ▶ Le renforcement des capacités pour changer la donne : qu'est-ce qui fait la différence ?	<u>Atelier 12 :</u> EN/FR/ES/RO ▶ Xénophobie et racisme en ligne contre liberté d'expression	<u>Atelier 13 :</u> EN/FR/ES ▶ Renforcer les points de contact 24/7	<u>Atelier 14 :</u> EN/FR/ES/RO ▶ L'interaction entre la cybersécurité et la cybercriminalité
13h00-14h30	<i>Pause déjeuner</i>			
14h00-14h30	Événement conventionnel EN/FR/ES/RO ▶ Signatures, ratifications ou adhésions à la Convention de Budapest et à ses Protocoles			
14h30-17h00	Plénière de clôture et conclusions EN/FR/ES/RO ▶ Principaux enseignements des ateliers ▶ Leçons tirées de 10 ans de programme de lutte contre la cybercriminalité Bureau du Conseil de l'Europe (C-PROC) ▶ Perspectives 2024 et conclusions			
18h00	<i>Fin de la conférence</i>			

Programme détaillé

MER, 13 DÉCEMBRE 2023	
9h30-13h00	<p>Session plénière d'ouverture</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Modérateur/s: Alexander Seger, Chef de la division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe</p> <p>Secrétariat : Nina Lichtner, Cheffe de projet Octopus, Conseil de l'Europe</p> <p>► Ouverture [9h30-9h45]</p> <ul style="list-style-type: none">– Ministre de l'intérieur, Roumanie– Dmytro Verbytsky, procureur général adjoint de l'Ukraine– Patrick Penninckx, chef du service de la société de l'information, Conseil de l'Europe <p>► Cybercriminalité et preuves électroniques : perspectives mondiales (9h45-10h30)</p> <ul style="list-style-type: none">– Erica O'Neill, CCIPS, Département américain de la justice– Carlos Diaz, Procureur général, Costa Rica– Linda S Folaumoetu'I, procureur général, Tonga– Pedro Verdelho, Chair du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Portugal– Jamila Akaaga Ade, Counter Ransomware Initiative (CRI), chef de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, ministère fédéral de la justice, Nigeria– Claudio Peguero, cyber-ambassadeur, République dominicaine <p>► Cybercriminalité et preuves électroniques des crimes de guerre : Leçons tirées de l'agression russe contre l'Ukraine [11h00-11h45]</p> <ul style="list-style-type: none">– Dmytro Verbytsky, Procureur général adjoint de l'Ukraine– Aisling Kelly, avocate générale adjointe, application de la loi et sécurité nationale, Europe, Microsoft– ICC (À CONFIRMER)– EUROJUST (À CONFIRMER) <p>► Cybercriminalité contre liberté d'expression [11h45-12h30]</p> <ul style="list-style-type: none">– Introduction à la question– Panel : Intervenants de la Cour européenne des droits de l'homme, de l'Afrique, des Amériques et de l'Asie <p>► Le cadre de la Convention sur la cybercriminalité : Mise à jour [12h30-13h00]</p> <ul style="list-style-type: none">– Alexander Seger, Conseil de l'Europe
14h30-16h00	<p>Atelier 1 - État mondial de la législation en matière de cybercriminalité</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objectif : La législation est la base de l'action de la justice pénale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques. De nombreux gouvernements dans le monde ont entrepris des réformes juridiques, souvent en s'inspirant de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. Cependant, la législation sur la cybercriminalité doit</p>

	<p>également répondre aux exigences des droits humains et de l'État de droit afin d'éviter les abus. L'objectif de cet atelier est d'examiner les progrès réalisés dans le monde en matière de législation sur la cybercriminalité et d'identifier les risques et les défis éventuels.</p> <p>Modérateur/s: Zahid Jamil, avocat, Jamil & Jamil, Pakistan</p> <p>Rapporteur : Fernanda Teixeira Domingos, Bureau du procureur, Brésil</p> <p>Secrétariat: Giorgi Jokhadze / Tatiana Bastrighin</p> <p>► Introduction et objectif de l'atelier [5 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Remarques du modérateur – Secrétariat <p>► De 2013 à 2023 : Dix ans de progrès dans la législation sur la cybercriminalité et la preuve électronique [10 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Résultats d'une enquête menée par le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (Giorgi Jokhadze, C-PROC) <p>► Exemples de réformes récentes [30 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Exemples de bonnes pratiques et de réformes récentes (Convention de Budapest) : <ul style="list-style-type: none"> - Jamila Ade, Nigeria - Germán Ortega, Équateur - Glenys E. Andrews, Fidji <p>► Défis et risques [40 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Deuxième protocole additionnel : législation de mise en œuvre (Ioana Albani) – Garanties des droits de l'homme/liberté d'expression (Jan Kralik) – Discussion : ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière de législation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques (discussion ouverte et exemples) <p>► Conclusions [5 min]</p>
14h30-16h00	<p>Atelier 2 - Partage spontané d'informations</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objectif : Les autorités de justice pénale possèdent souvent des informations précieuses qu'elles pensent pouvoir aider les autorités d'un autre pays dans le cadre d'une enquête criminelle, mais dont ces autres autorités n'ont pas connaissance. Les parties à la Convention de Budapest peuvent partager ce type d'informations en vertu de l'article 26 sur les "informations spontanées" :</p> <p><i>"Une Partie peut, dans les limites de son droit interne et en l'absence de demande préalable, communiquer à une autre Partie des informations obtenues dans le cadre de ses propres enquêtes lorsqu'elle estime que cela pourrait aider la Partie destinataire à engager ou à mener à bien des enquêtes ou des procédures au sujet d'infractions pénales établies conformément à la présente Convention, ou lorsque</i></p>

ces informations pourraient aboutir à une demande de coopération formulée par cette Partie au titre du présent chapitre...."

La pertinence de l'article 26 s'est accrue au fil du temps, notamment dans le cadre d'affaires liées au dark web ou au partage de données extraites de communications cryptées.

L'objectif de l'atelier est d'identifier les pratiques actuelles d'utilisation de l'article 26 de la Convention sur la cybercriminalité.

Modérateurs : Jan Kerkhofs, Magistrat fédéral, Chef de l'Unité Cyber, Parquet fédéral belge

Antonio Segovia, Professeur de droit pénal transnational, Université UAI, Chili

Rapporteurs : Jorge Espina, Président de l'équipe de lutte contre la cybercriminalité, Membre national adjoint de l'Espagne, EUROJUST

Catalina Stroe, gestionnaire de programme, Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe

Secrétariat : Équipe GLACY

► **Introduction et objectif de l'atelier [5 min]**

- Jan Kerkhofs, magistrat fédéral, chef de l'unité cybernétique, parquet fédéral belge

► **Application et interprétation du concept d'échange spontané d'informations entre les autorités judiciaires des États membres de l'UE et des pays ayant un procureur de liaison présent à EUROJUST [10 min].**

- Sofia Mirandola, conseillère en coopération judiciaire à l'unité de traitement des dossiers, département des opérations, EUROJUST

► **Table ronde sur l'utilisation de l'article 26 de la Convention par les Parties fournissant des informations : quelles sont les procédures et les conditions ? [35 min]**

- Benjamin Fitzpatrick, Senior Counsel, Computer Crime and Intellectual Property Section, Criminal Division, United States Department of Justice
- Débats ouverts - modérés par Jan Kerkhofs

► **Table ronde sur la réception d'informations spontanées : Comment l'utiliser comme preuve ? [35 min] - modéré par Antonio Segovia**

- Anastasiia Ponarina, Senior International Cooperation Officer, Department of Cybersecurity, State Security Service, Ukraine
- Esteban Aquilar Vargas, procureur, coordinateur de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, ministère public, Costa Rica
- Philippines (à confirmer)
- Débats ouverts - modérés par Antonio Segovia

► **Conclusions des rapporteurs [10 min]**

- Jorge Espina, président de l'équipe de lutte contre la cybercriminalité, membre national adjoint de l'Espagne, EUROJUST

	<ul style="list-style-type: none"> - Catalina Stroe, gestionnaire de programme, Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe
14h30-16h00	<p>Atelier 3 - Détection automatique des matériels d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants</p> <p>Langues : EN/FR/ES</p> <p>Objectif : Au cours de la dernière décennie, des fournisseurs de services multinationaux ont déployé une technologie de détection automatique des matériels d'abus sexuels sur enfants (CSAM) téléchargés ou diffusés par l'intermédiaire de leurs services. Des dizaines de millions de documents à caractère sexuel ont ainsi été identifiés et signalés, ce qui a souvent permis de sauver des victimes et d'identifier et de poursuivre des auteurs d'abus sexuels dans le monde entier. Dans le même temps, l'utilisation de ces techniques a suscité des inquiétudes en matière d'État de droit et de droits humains, par exemple parce qu'elles portent atteinte à la confidentialité des communications, impliquent le transfert transfrontalier de données à caractère personnel ou violent les exigences d'une procédure régulière. L'objectif de l'atelier est de poursuivre la recherche de solutions permettant aux gouvernements de respecter leur obligation positive de protéger les enfants contre la violence sexuelle en ligne et aux fournisseurs de services d'utiliser des technologies automatisées pour identifier et signaler les CSAM avec les garanties nécessaires en matière de respect de la vie privée, de protection des données et d'État de droit.</p> <p>Modérateur : Maria José Costello-Branco, Présidente du Bureau du Comité de Lanzarote</p> <p>Rapporteur : Jean-Christophe le Toquin</p> <p>Secrétariat : Naomi Trewinnard, Conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote Nina Lichtner, gestionnaire de programme, projet Octopus, Conseil de l'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Introduction et objectif de l'atelier [5 min] <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion et progrès après l'atelier de la conférence Octopus 2021 ▶ Progrès dans la détection automatisée et l'optimisation des rapports <ul style="list-style-type: none"> - INTERPOL, À CONFIRMER - Susanna Pettersson, ECPAT Suède ▶ Renforcer les obligations et relever les défis <ul style="list-style-type: none"> - Discussion avec le public ▶ Solutions de collaboration et mise en œuvre des politiques

	<p>- Discussion avec le public</p> <p>► Conclusions [10 min]</p>
<p>[13 déc, 16h30-18h00]</p>	<p>Atelier 4 - Synergies entre les conventions de Budapest, de Lanzarote, d'Istanbul et sur la traite des êtres humains pour un cyberspace plus sûr</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objectif : Les normes des conventions maintenues par le Conseil de l'Europe dans les domaines de la cybercriminalité, de la protection des enfants contre les abus sexuels, de la traite des êtres humains et de la violence à l'égard des femmes ne sont pas simplement complémentaires, mais visent à encourager le travail entre les autorités de justice pénale, les responsables de la protection et les décideurs politiques afin d'assurer une meilleure justice pénale et des actions connexes dans ces domaines. Les infractions relevant du droit matériel, l'utilisation d'outils procéduraux pour les enquêtes et le travail de prévention/protection avec les victimes et les témoins ne sont que des exemples où l'harmonisation serait essentielle, tandis que des concepts tels que l'action contre la cyberviolence pourraient servir à indiquer où et comment de telles synergies devraient fonctionner.</p> <p>L'objectif de cet atelier est de renforcer les synergies entre quatre conventions différentes, mais interconnectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185) - Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) - Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) - Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) <p>Modérateur/s: Miriam Bahamonde Blanco, Ministère de la Justice, Espagne</p> <p>Rapporteur : Ovidiu Majina, Division de l'enfance, Conseil de l'Europe</p> <p>Secrétariat: Giorgi Jokhadze / Ana Vlad</p> <p>► Introduction et objectif de l'atelier [5 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remarques du modérateur - Secrétariat <p>► Action en matière de justice pénale : nécessité de combler les lacunes avant de rechercher des synergies [40 min]</p> <p>Interventions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du Conseil de l'Europe sur les aspects de droit matériel des trois conventions : Budapest, Istanbul, Lanzarote (Betty Shave, consultante T-CY) Perspective américaine : faire fonctionner les normes ensemble (Nate Brooks, ICHIP Zagreb, USDOJ) <p>Avis de la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Judith Herrfeld, Bureau T-CY

	<ul style="list-style-type: none"> - Naomi Trewinnard, Comité de la Convention de Lanzarote - María Rún Bjarnadóttir, GREVIO (<i>en ligne</i>) - GRETA <p>► Travail sur la prévention et la protection : une perspective différente [30 min]</p> <p>Exemples de bonnes (et mauvaises) pratiques/interventions des panels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Judith Herrnfeld, Bureau T-CY - Naomi Trewinnard, Comité de la Convention de Lanzarote - María Rún Bjarnadóttir, GREVIO (<i>en ligne</i>) - GRETA, TBC - Exemples tirés de la salle <p>► Lutte contre la cyberviolence : potentiel de synergies [10 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le concept de cyberviolence : un "pont" entre ces traités ? - Discussion et exemples : points de vue des comités présents <p>► Conclusions [5 min]</p>
[13 déc, 16h30-18h00]	<p>Atelier 5 - L'interaction entre la cybercriminalité et les enquêtes financières</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objectif : L'établissement d'une collaboration efficace entre les autorités de justice pénale qui enquêtent sur la cybercriminalité et les institutions responsables des enquêtes financières est essentiel pour protéger les sociétés contre les activités criminelles. L'objectif de l'atelier est d'identifier les pratiques de collaboration, de favoriser la coopération nationale et internationale, les modèles efficaces de travail en équipe inter-agences et les principes régissant l'échange d'informations et de preuves entre les experts de la criminalité financière et de la cybercriminalité.</p> <p>Modérateur : Robert Golobinek, Ministère de la Justice Slovénie</p> <p>Rapporteur : Goran Jankoski, Banque nationale de la République de Macédoine du Nord</p> <p>Secrétariat : Daniel Cuciurianu, gestionnaire de programme, Conseil de l'Europe / équipe iPROCEEDS-2</p> <p>► Introduction et objectif de l'atelier [5 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remarques du modérateur - Secrétariat <p>► Flux de capitaux criminels en ligne et typologies de blanchiment d'argent [20 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Camelia Lopez, conseillère juridique, Global ICHIP, Dark Web et Cryptocurrency, Ministère de la justice des États-Unis - Max Braun, Directeur, Bureau du Procureur Général, CRF Luxembourg

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coopération en matière de recherche, de saisie et de confiscation des produits de la criminalité en ligne [20 min] <ul style="list-style-type: none"> – Max Braun, Directeur, Bureau du Procureur Général, CRF Luxembourg – Camelia Lopez, conseillère juridique, Global ICHIP, Dark Web et Cryptocurrency, ministère de la justice des États-Unis ▶ Nouveaux outils et techniques d'investigation financière dans les affaires de cybercriminalité [35 min] <ul style="list-style-type: none"> – Kārlis Pūce, analyste principal, CRF Lettonie – Horacio J. Azzolin, Procureur, Unité spécialisée dans la cybercriminalité UFECI, Argentine ▶ Conclusions du rapporteur [10 min] <ul style="list-style-type: none"> – Goran Jankoski, Banque nationale de la République de Macédoine du Nord
<p>[13 déc, 16h30-18h00]</p>	<p>Atelier 6 - Intelligence artificielle générative : menaces et avantages pour la justice pénale</p> <p>Langues : EN/FR/ES</p> <p>Objectif : L'intelligence artificielle dans le secteur de la justice pénale peut à la fois représenter une menace sérieuse et renforcer la lutte contre la cybercriminalité. L'IA générative peut fournir des moyens efficaces de détecter les délits ou d'apporter une aide aux enquêtes en analysant de grandes quantités de données, mais elle peut aussi être détournée à des fins criminelles. Des données falsifiées (telles que les deep fakes) peuvent même être présentées comme preuves devant les tribunaux. L'objectif de cet atelier est d'examiner (a) les menaces criminelles que l'IA générative peut représenter pour le secteur de la justice pénale, (b) son rôle dans la lutte contre la cybercriminalité, et (c) les questions clés qui doivent être prises en compte dans l'évaluation des preuves électroniques générées par l'IA.</p> <p>Modérateur/s : Patrick Penninckx, Chef du Service de la Société de l'Information, Conseil de l'Europe</p> <p>Rapporteur : A CONFIRMER</p> <p>Secrétariat : Jan Kralik, Directeur de programme, Secrétariat T-CY, Conseil de l'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Introduction et objectif de l'atelier [5 min] <ul style="list-style-type: none"> – Patrick Penninckx, chef du service de la société de l'information, Conseil de l'Europe ▶ Cybercriminalité et IA générative : menaces et opportunités [40 min] <ul style="list-style-type: none"> – Emmanuel Kessler, chef d'équipe - prévention/sensibilisation, EUROPOL – Secrétariat de l'IPE (à confirmer)

	<ul style="list-style-type: none"> - Sabine Gless, rapporteur du CDPC sur l'IA et le droit pénal, professeur de droit pénal et de procédure pénale, Université de Bâle, Suisse - Discussion <p>► Aborder l'IA générative comme preuve électronique : questions clés, menaces et avantages [35 min].</p> <ul style="list-style-type: none"> - Krešimir Kamber, Conseiller du Président et du Greffier, Cour européenne des droits de l'homme - Centre d'innovation INTERPOL (à confirmer) - Mario Lara Orellana, directeur du département du développement institutionnel au sein de la branche administrative du pouvoir judiciaire du Chili - Discussion <p>► Conclusions [10 min]</p>
--	---

JEU, 14 DÉCEMBRE

<p>9h30-15h30</p> <p>Pause café 11h00-11h30</p> <p>Pause déjeuner 13h00-14h30</p>	<p>Événement du projet : De CyberEAST à CyberEast+</p> <p>Langues : EN</p> <p>Objectif : Cet événement est la conférence de clôture du projet CyberEast et ouvre la voie au projet de suivi CyberEast+. Il suivra les thèmes du projet, à savoir la législation et les politiques, le renforcement des capacités et la coopération. Il racontera l'histoire de CyberEast du point de vue des partenaires nationaux en démontrant l'impact et la pertinence du projet pour améliorer leurs capacités en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques. La Commission européenne et le Conseil de l'Europe évalueront et achèveront officiellement le projet et lanceront une nouvelle action régionale sur la cybercriminalité et les preuves électroniques dans la région par le biais du nouveau projet CyberEast+. L'atelier discutera également, en vue de son adoption, d'une nouvelle déclaration sur les priorités stratégiques pour la région du partenariat oriental avec les principaux partenaires du projet, qui servira d'inspiration pour les politiques et le renforcement des capacités dans les pays de la région.</p> <p>Modérateur/s: Giorgi Jokhadze / équipe CyberEast</p> <p>Rapporteur : Équipe CyberEast</p> <p>Secrétariat : Giorgi Jokhadze / équipe CyberEast</p> <p>► Séance d'ouverture [20 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la Commission européenne - Représentant du Conseil de l'Europe - Présentation des équipes de pays chargées des projets - Introduction : ordre du jour de la réunion (Cybercrime Programme Office) <p>► Clôture du projet CyberEast [70 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorités et réalisations du pays en termes de législation et de politiques (représentant du pays du projet)
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des capacités : besoins et impact (représentant du projet dans le pays) – Coopération : mettre les normes en pratique (représentant de pays) <p>Pause café [30 min]</p> <p>► Discussion sur le projet CyberEast+ [90 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nouvelles priorités et directions d'action (Commission européenne) – Équipes nationales (Bureau du programme sur la cybercriminalité) – Plan d'activités (Bureau du programme sur la cybercriminalité) <p>Pause déjeuner [90 min]</p> <p>► Réunion des décideurs politiques sur les politiques de lutte contre la cybercriminalité dans la région du partenariat oriental [120 min] (en anglais)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présentation et analyse comparative de l'ancienne déclaration (2013) (expert invité) – Déclaration des priorités stratégiques pour le partenariat oriental 2023 (Secrétariat) – Intervention et évaluation de la Commission européenne – Interventions et évaluations dans chacun des pays du partenariat oriental – Synthèse et adoption de la déclaration des priorités stratégiques pour 2023
<p>9h30-16h30</p>	<p>Événement de projet : De iPROCEEDS-2 à CyberSEE</p> <p>Langues : EN</p> <p>Objet : Cette conférence de clôture du projet iPROCEEDS-2 évaluera les principaux objectifs du projet, notamment la législation et les approches stratégiques, les mécanismes de signalement, le renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, la formation des magistrats et la promotion de la collaboration entre les secteurs public et privé, ainsi que la coopération internationale. L'accent sera mis sur la présentation par les partenaires nationaux de l'impact du projet sur l'amélioration des compétences de leurs agences en matière de lutte contre la cybercriminalité et de preuves électroniques. Cet événement marquera l'évaluation formelle et la clôture du projet. Il préparera également le terrain pour une nouvelle action régionale ciblant la cybercriminalité et les preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Turquie : la nouvelle initiative "CyberSEE" sera entreprise conjointement par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe de 2024 à 2027.</p> <p>Modérateur : Daniel Cuciurianu / équipe iPROCEEDS-2</p> <p>Rapporteur : Daniel Cuciurianu / équipe iPROCEEDS-2</p> <p>Secrétariat : Daniel Cuciurianu / équipe iPROCEEDS-2</p> <p>► Séance d'ouverture [20 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Représentant de la Commission européenne

<p>Perspectives d'avenir : Les perspectives de GLACY-e</p> <p>14h30 - 18h00</p> <p>Pause café 16h00-16h30</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Union européenne - Interpol - Conseil de l'Europe <p>▶ Aperçu et impact de GLACY+ [30 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catalina Stroe et Dong uK Kim, présentation introductive <p>▶ Enseignements tirés de GLACY+ [150 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordinateurs nationaux, réalisations nationales, impact au niveau national et améliorations potentielles [5 minutes chacun]. <p>▶ Quelles sont les prochaines étapes ? [30 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet GLACY-e, Catalina Stroe <p>▶ Présentation des pays sélectionnés [60 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants des pays, présentation des pays sélectionnés [7 min chacun] <p>▶ Plan de travail GLACY-e pour le 1er trimestre 2024 [30 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catalina Stroe et Dong uK Kim, Présentation du plan de travail et débats ouverts <p>▶ Durabilité par conception et par défaut - priorités stratégiques pour les pays pivots [45 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction des priorités et agendas régionaux par les pays pivots <p>▶ Remarques finales [10 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union européenne - Interpol - Conseil de l'Europe
<p>14h30-18h00</p> <p>Pause café 15h30-16h00</p>	<p>Événement du projet : De CyberSouth à CyberSouth+</p> <p>Langues : EN/FR/ES</p> <p>Objectif : L'objectif de la conférence finale est d'examiner et de valider conjointement les progrès réalisés dans la lutte contre la cybercriminalité dans la région MENA au cours de la période 2018 - 2023 ; d'évaluer l'impact du projet CyberSouth dans cinq domaines principaux liés aux résultats du projet (législation, travail de la police, travail de la justice, coopération internationale, stratégies nationales) et d'évaluer ensemble ce qui a bien fonctionné (meilleures pratiques) et ce qui peut être amélioré au cours de la prochaine phase.</p> <p>Modérateur/s : Denise Mazzolani, Responsable de programme, Conseil de l'Europe</p> <p>Secrétariat : L'équipe CyberSouth</p> <p>▶ Séance d'ouverture (10 min)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> – Stefano Dotto, Chef d'équipe - Secteur Bonne Gouvernance et Sécurité, DG NEAR B2, Commission européenne – Denise Mazzolani, responsable du programme CyberSouth, Conseil de l'Europe <p>▶ Évaluation de CyberSouth : évaluation des cinq résultats du projet (50 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Résumé du rapport d'évaluation final – Contributions des pays prioritaires – Discussion <p>▶ Meilleures pratiques et examen des modalités de mise en œuvre des projets (60 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présentation de l'équipe du projet CyberSouth – Contributions des pays prioritaires – Discussion <p>▶ Priorités de la région MENA dans la coopération sur la cybercriminalité 2024-2026 (50 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présentation des pays prioritaires – Politique européenne de voisinage : priorités pour la région MENA – Introduction au projet CyberSouth+ : principales composantes et phase de démarrage <p>▶ Remarques finales (10 min)</p>
16h30-18h00	<p>Discussions éclair</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objectif : Pour la troisième fois, le Conseil de l'Europe proposera des sessions de discussions éclair, au cours desquelles les orateurs présenteront brièvement des idées innovantes dans le domaine de la cybercriminalité. Une discussion éclair est une présentation très courte qui ne dure que quelques minutes. Plusieurs discussions éclair seront généralement présentés par différents orateurs au cours d'une même session.</p> <p>Nous vous invitons à soumettre votre proposition d'idée innovante majeure que vous souhaitez partager avec plus de 500 participants du monde entier, qui se réuniront lors de la conférence Octopus à Bucarest. 10 propositions seront sélectionnées en fonction de la diversité des sujets et des présentateurs.</p> <p>Modérateur : A CONFIRMER</p> <p>Secrétariat : Équipe du projet Octopus</p> <p>▶ Introduction et objectif de la session</p> <p>▶ Discussions éclair</p> <p>▶ Conclusions</p>

9h30-11h00

Atelier 7 - Atelier régional pour l'Asie : La protection des données en tant que facteur facilitant les enquêtes et les jugements en matière de cybercriminalité et d'affaires impliquant des preuves électroniques

Langues : EN

Objet : Avec la dépendance croissante à l'égard des technologies de l'information et la croissance exponentielle de la quantité de données créées et échangées chaque jour par les utilisateurs et les organisations, le droit à la protection des données à caractère personnel est confronté à des défis majeurs. Cela vaut également pour les autorités de justice pénale qui doivent concilier des mesures efficaces pour obtenir, traiter et partager les données à caractère personnel nécessaires aux enquêtes et procédures pénales avec les exigences en matière de protection des données. Lorsque ces exigences sont respectées, elles facilitent le partage des données à caractère personnel, y compris au-delà des frontières et avec des fournisseurs de services et d'autres entités du secteur privé. C'est la raison pour laquelle l'article 14 sur la protection des données à caractère personnel a été inclus dans le deuxième protocole à la Convention de Budapest. L'objectif de cet atelier est de partager l'expérience - et de discuter des défis - des pays d'Asie en matière de mise en place de cadres de protection des données afin de permettre une réponse plus efficace de la justice pénale à la cybercriminalité.

Modérateur/s: Peter Kimpian, Directeur de programme, Unité de protection des données du Conseil de l'Europe

Rapporteur : A CONFIRMER

Secrétariat : projet GLACY

► **Introduction et objectif de l'atelier [5 min]**

- Peter Kimpian, Directeur de programme, Unité de protection des données du Conseil de l'Europe

► **Les garanties en matière de protection des données dans le deuxième protocole additionnel - pourquoi en avons-nous besoin ? [10 min]**

► **La protection des données, pierre angulaire de la coopération policière internationale [10 min]**

- Caroline Goemans-Dorny, Déléguée à la protection des données, INTERPOL

► **Protection des données - témoignages de pays [10 min]**

► **L'obligation de l'Etat de protéger contre les crimes et le droit à la vie privée : comment trouver le bon équilibre ? [50 min]**

- Discussion animée par Jayantha Fernando, directeur de l'Autorité de protection des données et directeur du conseil d'administration du CERT du Sri Lanka.

► **Conclusions [5 min] du rapporteur**

9h30-11h00

Atelier 8 - Atelier régional pour le Pacifique : Les défis de la mise en œuvre des lois sur la cybercriminalité dans les petites juridictions du Pacifique

Langues : EN

Objectif : Des cadres juridiques solides en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques sont la pierre angulaire d'enquêtes et de procédures pénales fructueuses. Les normes internationales, telles que la Convention de Budapest, fournissent un cadre pour des définitions et des incriminations cohérentes, des pouvoirs procéduraux normalisés et des mécanismes de coopération internationale. L'absence de transposition de ces mesures dans les législations nationales compromet la capacité d'un pays à enquêter, poursuivre et juger les affaires impliquant des preuves électroniques et à s'engager dans les efforts mondiaux visant à répondre efficacement aux nouveaux défis posés par la cybercriminalité.

Les petites juridictions, telles que les États insulaires du Pacifique, peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires pour adopter et adapter des lois appropriées, compte tenu de leurs contextes juridiques, administratifs et techniques spécifiques. L'atelier vise à recenser ces difficultés et les solutions possibles sur la base des pratiques réussies dans la région.

Modérateur : Linda Folaumoetu'I, procureur général de Tonga et présidente du groupe de travail PILON sur la cybercriminalité

Rapporteur: Jamie Crawford, Senior Crown Counsel, Crown Law Office of the Cook Islands, en représentation de PILON

Secrétariat : projet GLACY

► Introduction et objectif de l'atelier [10 min]

- Linda Folaumoetu'I, procureur général des Tonga et présidente du groupe de travail PILON sur la cybercriminalité

► Qu'est-ce qui fait un cadre juridique efficace en matière de cybercriminalité, adapté aux besoins des États insulaires du Pacifique, et quels sont les défis qu'ils rencontrent lorsqu'ils travaillent sur leur réforme législative ? [35 min]

- Glenys Andrews, directrice juridique et responsable de la rédaction, Bureau du procureur général, Fidji
- Andrew Ega Kelesi, Directeur des poursuites publiques, Bureau du Directeur des poursuites publiques, Îles Salomon
- Discussions modérées par Noumea Loretta Afamasaga-Teueli, Chef de la rédaction législative, Bureau du directeur des poursuites publiques, Nauru

► Perspectives du Pacifique sur la mise en œuvre : quels sont les ingrédients clés d'une mise en œuvre efficace ? [40 min]

- Domingo Kabunare, Bureau de la transformation numérique, ministère de l'information, des communications et des transports, Kiribati

	<ul style="list-style-type: none"> - John Graham Jack, CIO Office of Government, Prime Minister's Office Vanuatu - Discussions modérées par Matthew Blackwood, ICHIP, Département américain de la Justice <p>► Conclusions du rapporteur</p> <p>Jamie Crawford, Senior Crown Counsel, Crown Law Office of Cook Islands, en représentation de PILON</p>
9h30-11h00	<p>Atelier 9 - Atelier régional pour l'Afrique : La Convention sur la cybercriminalité et le deuxième protocole - la clé de la coopération internationale en matière de preuves électroniques</p> <p>Langues : EN/FR/ES/PT (passif)</p> <p>Objet : Alors que les preuves électroniques revêtent une importance croissante dans les enquêtes et procédures pénales, y compris en Afrique, les procédures d'obtention de ces preuves auprès d'autres juridictions sont souvent longues et peu efficaces. Le deuxième protocole à la convention de Budapest (ouvert à la signature en 2022) fournit des outils pour améliorer la coopération et la divulgation des preuves électroniques - comme la coopération directe avec les fournisseurs de services et les bureaux d'enregistrement, des moyens efficaces pour obtenir des informations sur les abonnés et des données relatives au trafic, une coopération immédiate en cas d'urgence ou d'enquêtes conjointes, tout en assurant un système solide de garanties en matière de droits de l'homme et d'État de droit, en particulier lorsqu'il s'agit de protéger les données à caractère personnel. Près d'un quart des pays africains sont parties à la Convention de Budapest ou ont été invités à y adhérer. L'utilisation des outils du deuxième protocole est donc une option pour l'Afrique. Le Cap Vert, le Ghana, l'île Maurice et le Maroc figurent parmi les signataires à ce jour. L'atelier vise à démontrer la pertinence et l'opportunité des outils de coopération prévus par le protocole, ainsi qu'à discuter des défis éventuels liés à leur mise en œuvre dans la région africaine.</p> <p>Modérateur/s: Hein Dries, expert en cybercriminalité, projet OCWAR-C</p> <p>Rapporteur : Abdul-Hakeem Ajijola, président du groupe d'experts en cybersécurité de l'Union africaine</p> <p>Secrétariat : projet GLACY</p> <p>► Introduction et objectif de l'atelier - pourquoi les pays africains devraient-ils prendre en compte la Convention sur la cybercriminalité et ses protocoles ? [15 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Erica O'neil, chef adjoint, section de la criminalité informatique et de la propriété intellectuelle, ministère de la justice des États-Unis - Albert Antwi-Boasiako, directeur général de l'Autorité de la cybersécurité, Ghana - Alassane Ndiaye, magistrat, directeur adjoint de la direction des affaires criminelles et des grâces Sénégal <p>► Des outils renforcés pour la coopération internationale - quels sont les changements apportés par le deuxième protocole additionnel ? [25 min]</p>

	<ul style="list-style-type: none"> – Angela Cristina Marques Rodrigues, magistrat judiciaire du tribunal de Praia Conseil supérieur de la magistrature, Cabo Verde – Moulay-Ahmed Tahiri-Alaoui, chef de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, ministère public, Maroc – Discussions avec modérateur <p>► Mettre la théorie en pratique : pistes pour une coopération internationale plus efficace - bonnes histoires et défis dans la région [45 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jamila Akaaga Ade, directrice adjointe, chef de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, département des poursuites publiques, ministère fédéral de la justice, Nigeria – Jacqueline De Lange, Chef de section : Criminalité commerciale, financière et cybercriminalité, B.C.N. INTERPOL de PRETORIA (Afrique du Sud) – Discussions avec modérateur <p>► Conclusions [5 min]</p>
9h30-11h00	<p>Atelier 10 - Atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : coopération inter-agences en matière de criminalistique numérique</p> <p>Langues : EN/ES/RO</p> <p>Objectif : Ces dernières années, de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont efforcés de mettre en place des unités spécialisées dans la cybercriminalité au niveau de la police et du ministère public, ainsi que des unités chargées de la criminalistique numérique. Toutefois, la structure organisationnelle et les fonctions de ces unités ne cessent d'évoluer et ne sont pas toujours fondées sur les bonnes pratiques internationales. En outre, la coopération entre les unités spécialisées dans la cybercriminalité et d'autres services pour garantir la recevabilité des preuves électroniques devant les tribunaux reste un défi. L'atelier vise à identifier les bonnes pratiques en matière de création d'unités de criminalistique au sein de la police ou du ministère public, les moyens d'assurer la coopération interinstitutionnelle et d'éviter les conflits de compétences dans le domaine de la criminalistique numérique.</p> <p>Modérateur/s : Bruno Fabio, AD, Applied Innovation, pro tempore, Applied Innovation, INTERPOL</p> <p>Rapporteur : Sonia Jimenez, OEA</p> <p>Secrétariat : équipe GLACY+, INTERPOL</p> <p>► Introduction et objectif de l'atelier [10 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – INTERPOL <p>► Unités de criminalistique numérique : quelles sont les pratiques d'enquête et les capacités organisationnelles actuelles et quelles sont leurs limites ? [35 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Luciano Kuppens, Conseil national fédéral de la justice, Brésil – Mauricio Fernandez, directeur de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, ministère public, Chili

	<ul style="list-style-type: none"> – Armando Jose Diaz, chef du département de cybersécurité et membre de l'unité de point de contact 24/7 République dominicaine – Débats ouverts basés sur des questions préparées à l'avance et partagées avec le public. <p>► Pistes de coopération inter-agences en matière de criminalistique numérique [40 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Discussions modérées, par Bruno Fabio, AD, Applied Innovation, pro tempore, Applied Innovation, INTERPOL – Questions directrices à partager à l'avance avec le public <p>► Conclusions [5 min] par Sonia Jimenez (OEA)</p>
11h30-13h00	<p>Atelier 11 - Le renforcement des capacités pour changer la donne : qu'est-ce qui fait la différence ? (livestream)</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objectif : L'objectif de l'atelier est d'identifier conjointement des exemples d'efforts de renforcement des capacités qui ont fait la différence en termes d'introduction de changements durables dans les systèmes de justice pénale et d'amélioration de l'efficacité dans la lutte contre la cybercriminalité. Au cours de la dernière décennie, les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile ont mis en œuvre de nombreux projets pour lutter contre la cybercriminalité aux niveaux national, régional et international. Certaines actions ont été plus fructueuses que d'autres. Il est important de capitaliser sur les expériences qui ont eu un impact et qui ont aidé les autorités de justice pénale et les sociétés à lutter plus efficacement contre la cybercriminalité.</p> <p>Modérateur/(s) : (TBC)</p> <p>Rapporteur : Vouter Wenstra, Manager Global Outreach & Partnerships - Global Forum on Cyber Expertise (GFCE) - Secrétariat</p> <p>Secrétariat : L'équipe CyberSouth</p> <p>► Introduction et objectif de l'atelier [5 min]</p> <p>► Débat d'experts : ce qui a bien fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné</p> <p>Des exemples d'efforts nationaux et internationaux de renforcement des capacités qui ont abouti à des changements systématiques, ainsi que des actions qui n'ont pas produit les résultats escomptés. Le modérateur posera des questions aux membres du panel et ouvrira la voie à des interventions sur les pratiques et les cas partagés :</p> <p>L'expérience nationale (40 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chili (Mauricio Fernandez Montalban, directeur de l'unité spécialisée dans la cybercriminalité et le blanchiment d'argent, bureau du procureur national)

	<ul style="list-style-type: none"> - Ghana (Albert Antwi-Boasiako, directeur général, Autorité de la cybersécurité) - Corée du Sud (à confirmer) - Maroc (Ahmed Tahiri Alaoui, chef de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, ministère public) - Sri-Lanka (Wasantha Perera, Secrétaire, Ministère de la Justice) <p>L'expérience internationale (40 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> - GFCE (Vouter Wenstra, responsable de la sensibilisation et des partenariats au niveau mondial) - GIZ (À CONFIRMER) - INTERPOL (Dong Uk Kim, Officier spécialisé en cybercriminalité) - ICHIP (Anand Ramaswamy, International Computer Hacking and Intellectual Property, Addis-Abeba, USDOJ) - OEA - OSCE (Martha Stickings, chef adjoint et conseillère en matière de cybercriminalité, Unité des questions stratégiques de police) - ONUDC (Mustafa Erten, Centre régional pour la cybercriminalité) - Banque mondiale (Keongmin Yoon, conseiller) - Conseil de l'Europe Denise Mazzolani, Chef de projet CyberSouth <p>► Q&R</p> <p>► Conclusions (10 minutes)</p>
11h30-13h00	<p>Atelier 12 - Xénophobie et racisme en ligne contre liberté d'expression</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objet : Face à la montée du discours de haine en ligne, notamment du racisme et de la xénophobie, les sociétés s'efforcent de trouver une réponse efficace qui respecte également le droit fondamental à la liberté d'expression. Un large éventail de mesures peut être pris pour lutter contre le discours de haine en ligne (voir la recommandation du Conseil de l'Europe sur le discours de haine adoptée en 2022). Dans cet éventail de mesures, le droit pénal est un dernier recours important. En 2003, le premier Protocole à la Convention sur la cybercriminalité a été ouvert à la signature, portant sur "l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques" (STE n° 189). A l'occasion du vingtième anniversaire de ce protocole, une étude des bonnes pratiques a été entreprise sur l'expérience de ce traité. L'atelier vise à présenter les résultats de cette étude, à fournir des orientations supplémentaires et à discuter des défis à relever pour lutter contre la xénophobie et le racisme en ligne tout en respectant le droit à la liberté d'expression.</p> <p>Modérateur/s : JAMILA AKAAGA ADE, directeur adjoint, chef de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, département des poursuites publiques, ministère fédéral de la justice, Nigeria</p> <p>Rapporteur : A CONFIRMER</p> <p>Secrétariat : Jan Kralik, Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Introduction et objectif de l'atelier <ul style="list-style-type: none"> – Jamila Akaaga Ade ▶ Défis à relever pour lutter contre la xénophobie et le racisme en ligne <ul style="list-style-type: none"> – Fernanda Teixeira Souza, procureur fédéral itinérant à Brasilia, coordinatrice du groupe consultatif sur la cybercriminalité au sein du service fédéral des poursuites, Brésil ▶ Résultats de l'étude sur les bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> – Jan Kralik, Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe ▶ Déterminer les limites entre le discours d'incitation à la haine et la liberté d'expression <ul style="list-style-type: none"> – Représentants des tribunaux régionaux (à confirmer) ▶ Conclusions
11h30-13h00	<p>Atelier 13 - Renforcer les points de contact 24/7</p> <p>Langues : EN/FR/ES</p> <p>Objectif : L'atelier a pour but d'explorer plus avant les modalités de renforcement du fonctionnement du Réseau 24/7 de points de contact dans le cadre de la Convention de Budapest : partager les bonnes pratiques pour un traitement efficace des demandes reçues ; identifier d'autres moyens d'accroître l'opérabilité du Réseau ; comprendre les rôles et les responsabilités du Réseau en ce qui concerne les nouveaux outils du Deuxième Protocole à la Convention de Budapest.</p> <p>Modérateur : A CONFIRMER</p> <p>Rapporteur : A CONFIRMER</p> <p>Secrétariat : Daniel Cuciurianu / équipe iPROCEEDS-2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Introduction et objectif de l'atelier [5 min] <ul style="list-style-type: none"> – Remarques du modérateur – Secrétariat ▶ Exemples de coopération internationale facilitée par le réseau [35 min] <ul style="list-style-type: none"> – Erica O'Neil, chef adjoint, section de la criminalité informatique et de la propriété intellectuelle, ministère de la justice des États-Unis – Nenad Bogunović, Service de lutte contre la cybercriminalité, Serbie ▶ Mise en œuvre au niveau national des nouvelles responsabilités des points de contact 24/7 [25 min]

	<ul style="list-style-type: none"> – Antonio Segovia Arancibia, Professeur de droit pénal transnational, Université UAI, Chili <p>► Promouvoir le réseau au niveau national et international [15 min]</p> <p>► Conclusions du rapporteur [10 min]</p>
11h30-13h00	<p>Atelier 14 - Interaction entre cybersécurité et cybercriminalité</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>Objectif : Cet atelier explore les liens entre la cybersécurité et la prévention et le contrôle de la cybercriminalité. Il examinera en particulier la coopération entre les autorités de justice pénale et les équipes d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique (Computer Security Incident Response Teams - CSIRT). L'objectif de cette session est d'identifier les moyens d'améliorer la coopération entre les autorités de justice pénale et les acteurs de la cybersécurité, notamment par une action conjointe contre les menaces communes, la protection des infrastructures critiques et le renforcement des capacités.</p> <p>Modérateur/s: Matteo Lucchetti, Directeur, Cyber 4.0, Italie</p> <p>Rapporteur : Cecilia Popa, EU CyberNet</p> <p>Secrétariat: Giorgi Jokhadze / Andrei Enachi</p> <p>► Introduction et objectif de l'atelier [5 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Remarque du modérateur – Secrétariat <p>► Risques et menaces communs : comprendre le paysage de la coopération [15 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le point de vue du secteur privé (Aisling Kelly, Microsoft) – Discussion <p>► Protection des infrastructures critiques : une responsabilité commune [30 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ukraine (Anatasiia Ponarina, Service de sécurité de l'État) – Afrique du Sud : réformes en cours (Jacqueline Fick) – Discussion <p>► Renforcement des capacités pour améliorer la sécurité et la résilience [20 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Cesar Moline, EU CyberNet LAC4, Centre de compétence en cybernétique pour l'Amérique latine et les Caraïbes <p>► Options pour améliorer la coopération entre les services répressifs et les CSIRT [15 min]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Discussion : exemples opérationnels et suggestions des pays et organisations participants

	<p>► Conclusions [5 min]</p>
14h00 - 14h30	<p>Événement conventionnel</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>► Signatures, ratifications ou adhésions à la Convention de Budapest et à ses Protocoles</p>
14h30-17h00	<p>Plénière de clôture et conclusions</p> <p>Langues : EN/FR/ES/RO</p> <p>► Principaux enseignements des ateliers [14h30-15h15]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Résumé de chaque atelier <p>► Leçons tirées de 10 ans de programme de lutte contre la cybercriminalité du Bureau du Conseil de l'Europe (C-PROC) [15h15-16h15].</p> <ul style="list-style-type: none"> – Modérateur/s : Virgil Spiridon, chef adjoint de la police nationale roumaine – Discours d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - Traian Hristea, secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères, Roumanie - Bjørn Berge, Secrétaire général adjoint, Conseil de l'Europe – Panel de gestionnaires de projets C-PROC sur l'impact du C-PROC à ce jour - la voie à suivre - les résultats des événements parallèles : <ul style="list-style-type: none"> - Catalina Stroe, Chef de projet GLACY - Giorgi Jokhadze, Chef de projet CyberEast - Nina Lichtner, chef de projet Projet Octopus - Dan Cuciurianu. Chef de projet iPROCEEDS-2 - Denise Mazzolani, chef de projet CyberSouth <p>► Perspectives 2024 et conclusions [16h15-17h00]</p> <ul style="list-style-type: none"> – Panel de clôture – Messages clés de la conférence Octopus